

Délibération n°DEL-21-0666

Pour un numérique responsable

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi quatorze octobre à neuf heures vingt-six, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	130
Procurations :	3
Date de convocation :	08 octobre 2021

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL,

	M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Sophie BOUBIDI	Thomas KARMANN
M. Honoré NOUVEL	Camille POUPONNEAU
Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE	Caroline ADOUE-BIELSA

Délibération n° DEL-21-0666

Pour un numérique responsable

Exposé

Deux mouvements de fond s'observent actuellement : la transformation numérique de la société et des organisations, ainsi que la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique en promouvant une sobriété énergétique. La crise sanitaire a mis en exergue l'importance du numérique dans les organisations, car son utilisation a permis aux différentes organisations (Etat, collectivités, entreprises) d'assurer la plupart de leurs missions. Notre collectivité l'a éprouvé en mettant en œuvre rapidement le télétravail de masse et a pu conserver le lien avec les citoyens notamment grâce à ses nombreux téléservices.

Un certain nombre d'engagements a été pris en matière numérique comme : la dématérialisation complète de toutes les démarches administratives, le recours à l'intelligence artificielle dans l'aide à la décision, et l'ouverture encore plus large des données publiques.

Par ailleurs, nos collectivités poursuivent les chantiers engagés afin de disposer d'un socle technique solide, sécurisé, de se conformer aux réglementations nationales et européennes (RGAA, RGS, RGPD...) et, enfin, d'offrir un environnement de travail adapté pour les agents que ce soit sur site, en télétravail ou en mobilité.

Mais plus largement, notre collectivité est aussi engagée dans un programme d'« administration exemplaire », déclinant des mesures visant à réduire l'impact environnemental de ses activités, à intégrer l'éco-responsabilité dans ses achats, à mobiliser et sensibiliser sur le développement durable pour changer les comportements.

C'est ainsi que nos collectivités ont déjà approuvé, ou vont approuver prochainement, la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dont l'axe 6 fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et de consommation énergétique, du Plan Papier, du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). De plus, nos collectivités ont participé au printemps 2021 à la rédaction du Manifeste pour des Territoires Numériques Responsables de France Urbaine.

Le domaine du numérique ne pouvait rester en marge de ce mouvement.

En effet, en ce qui concerne l'empreinte énergétique et le poids environnemental du numérique, la Commission européenne l'estime « à une fourchette de 5% à 9% de la consommation d'électricité mondiale, et à plus de 2% de toutes les émissions ». Le volume de gaz à effet de serre émis par le numérique français en 2019 est évalué à quinze millions de tonnes équivalent carbone, soit 2 % de l'ensemble des émissions nationales. Au regard des évolutions engagées et des pratiques constatées et en l'absence d'action volontariste, cette empreinte carbone pourrait exploser (+ 60 %) à l'horizon 2040.

À titre d'exemple, une entreprise de 100 personnes envoyant chacune en moyenne 33 e-mails par jour ouvré représente 13,6 tonnes eqCO₂, soit 13 allers/retours Paris-New York en avion.

Cette prise de conscience de l'importance de s'engager résolument en faveur de la sobriété numérique est progressive et nos collectivités anticipent un mouvement qui devrait prendre rapidement de l'ampleur. L'adoption, en première lecture, en juin 2021, par l'Assemblée nationale de la proposition sénatoriale de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France en est une preuve.

L'ambition portée est de s'engager pour un numérique plus sobre et soucieux de son impact écologique et un numérique au service de la transition écologique et solidaire. En effet, le numérique peut et doit être un vecteur de diminution des impacts environnementaux, des pollutions de nos activités, en accompagnant de nouvelles pratiques et des innovations au titre de la transition écologique.

À cet égard, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont décidé de s'engager sur les objectifs suivants :

- réduire l'empreinte environnementale du numérique ;
- mobiliser le numérique au service de la transition écologique ;
- accompagner les utilisateurs et les usagers vers un numérique responsable ;

Sept leviers, comportant chacun plusieurs actions, ont d'ores et déjà été identifiés comme répondant à ces ambitions et pouvant être mis en œuvre dans nos collectivités, dans le cadre d'une démarche transversale, en lien en particulier avec les Directions en charge des autres plans d'actions. Ces actions pourront être complétées tout au long de cette démarche. Ces ambitions pourront être reconnues au travers d'une labellisation « Numérique responsable » de la collectivité.

Toulouse Métropole servira également d'appui aux communes membres désireuses de s'engager dans une démarche similaire.

Les objectifs de cette feuille de route se déclinent donc autour de plusieurs thématiques :

- Des actions portant sur l'infrastructure numérique de la collectivité (architecture modulaire, réseau, climatisation des data centers...) ;
- Des actions tournées vers les utilisateurs internes ou externes du système d'information afin d'arriver à une utilisation moins gourmande en énergie (bonnes pratiques d'éco-conception, bonnes pratiques d'utilisation de la messagerie, charte graphique et sites web moins gourmands...) ;
- Des actions visant à rationaliser et optimiser les dotations en équipements des utilisateurs aux fins d'en limiter le poids écologique tout au long du cycle de vie, dès leur fabrication ;
- Des actions et des projets numériques au profit de la lutte contre le réchauffement climatique, tels que la supervision des îlots de chaleur urbains grâce à l'intelligence artificielle.

Afin de pouvoir fixer des objectifs raisonnablement ambitieux et en phase avec les modes d'action de la collectivité, il sera procédé à une évaluation initiale précise de l'impact environnemental du Système d'Information via un audit effectué par un prestataire spécialisé. Un travail a d'ailleurs déjà été amorcé pour évaluer l'impact de nos outils de messagerie. Cette évaluation initiale sera alors assortie d'objectifs précis, et sera évaluée tout au long de la mise en œuvre de la feuille de route. Le suivi de cette feuille de route et des objectifs ainsi fixés fera l'objet d'une restitution régulière auprès de nos assemblées.

En portant volontairement une telle ambition, Toulouse Métropole continue d'être en pointe des autres collectivités territoriales comme elle l'a été et le reste, en matière d'ouverture des données notamment, mais aussi de prise en compte des enjeux d'un véritable développement durable.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Manifeste pour des territoires numériques responsables adopté par France Urbaine, l'ADCF et les Interconnectés les 17 et 18 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du 1^{er} octobre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De s'engager dans une démarche de sobriété numérique responsable en mettant en œuvre les actions de sa feuille de route.

Article 2

D'évaluer l'impact environnemental du Numérique et de rendre compte annuellement de son évolution.

Article 3

De viser la labellisation « Numérique Responsable ».

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 20/10/2021

Reçue à la Préfecture le 20/10/2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

3 GRANDES AMBITIONS & 7 LEVIERS



Réduire l'empreinte
environnementale
du numérique

1

2

Mobiliser le numérique
au service de la
transition écologique

Accompagner les utilisateurs
et les usagers vers un
numérique responsable

3

LEVIER 1 : Adopter une Gouvernance responsable

Evaluer régulièrement l'empreinte environnementale du Numérique.

Aligner la stratégie du Numérique responsable sur la stratégie RSE de la collectivité.

Améliorer la visibilité Toulouse sur son image Numérique Responsable.

Définir des indicateurs engageants sur le Numérique responsable (stockage, CO², flux...).

Créer une filière interne de référents et référentes du Numérique responsable.

Viser la certification ou la labellisation.

LEVIER 2 : Faire durer le matériel

Favoriser la remise en état du matériel via une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Systematiser et contrôler la collecte des DEEE* et des consommables.

Aligner les politiques de remplacement du matériel avec la stratégie du Numérique responsable.

Optimiser la durée de vie des équipements.

*DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

LEVIER 3 : Acheter de manière responsable

Généraliser les clauses environnementales dans les appels d'offres d'équipements et de services.

Réévaluer le choix Achats versus Locations.

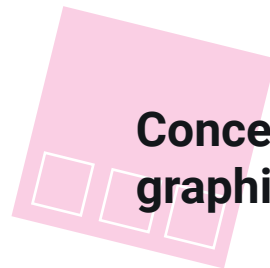


Prendre en compte l'indice de réparabilité des matériels.

LEVIER 4 : Mobiliser le numérique au service de la transition écologique

Privilégier une architecture applicative modulaire.

Mettre en oeuvre les bonnes pratiques RGAA.



Concevoir une charte graphique responsable.

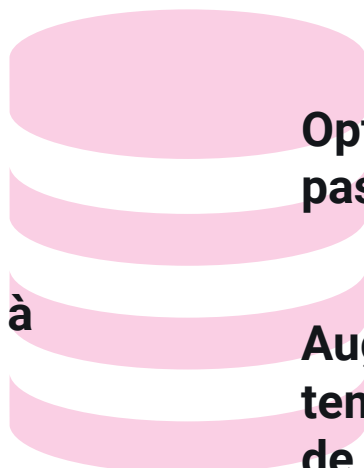
Favoriser l'éco-conception des logiciels.

LEVIER 5 : Agir sur l'infrastructure et les centres informatiques

Considérer la dépense énergétique et optimiser les réseaux.

Adapter l'architecture physique des serveurs à leur usage.

Maîtriser les capacités de stockage.



Optimiser les bandes passantes.

Augmenter les températures des salles de machines.

LEVIER 6 : Mieux gérer les Logiciels et les Données

Désinstaller
régulièrement
les logiciels inutilisés.

Mettre à jour les
logiciels uniquement si
nécessaire.

Revoir la collecte des
données.

Etablir des projets
numériques au profit de la
lutte contre le
réchauffement climatique.

Entretien des
ordinateurs pour éviter
qu'ils ne soient lents.

LEVIER 7 : Adapter l'usage des équipements

Optimiser les états et
sorties d'impressions.

Affecter le bon produit
en fonction des usages.

Rationaliser l'usage de
la messagerie.

Paramétrer les
extinctions et mises en
veille.

Améliorer les
équipements plutôt que
de les remplacer.

Limiter le nombre de
terminaux mobiles.